

## Implication des accords du Gatt sur le secteur agricole tunisien

Khaldi A.

*in*

Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.).

The GATT and Mediterranean agricultural trade

Chania : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30

1997

pages 67-72

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000407>

To cite this article / Pour citer cet article

Khaldi A. **Implication des accords du Gatt sur le secteur agricole tunisien**. In : Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.). *The GATT and Mediterranean agricultural trade*. Chania : CIHEAM, 1997. p. 67-72 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# IMPLICATIONS DES ACCORDS DU GATT SUR LE SECTEUR AGRICOLE TUNISIEN

Abdelhakim KHALDI

Ministère de l'Agriculture, Tunisie

## RÉSUMÉ

En signant les accords du GATT et en procédant à la mise en oeuvre des accords issus des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, la Tunisie est entrée dans un processus d'insertion de son économie dans l'économie mondiale.

Bien que la Tunisie ait adopté un programme de réformes économiques au niveau du secteur agricole matérialisé par le Programme d'Ajustement Structurel Agricole qui a préparé le terrain pour une plus grande ouverture de ce secteur sur les marchés extérieurs, l'accord relatif à l'agriculture du GATT, considéré comme étant l'un des principaux accords de l'OMC ne manquera pas d'avoir un impact sur le secteur agricole tunisien.

Ces impacts seront aux niveaux suivants :

**Exportations** : les opportunités offertes par un certain nombre de pays devraient être exploitées. Pour cela un programme d'amélioration de la qualité des produits et de la maîtrise des coûts de production doit être mis en place. Cette opération est de nature à améliorer la compétitivité des produits d'exportation.

**Importations** : les augmentations prévisibles des prix mondiaux de certains produits de base risqueraient d'augmenter la facture d'achat de la Tunisie. Il y aura lieu d'axer les programmes de recherche et de vulgarisation au niveau des produits de base en vue d'améliorer la production et la productivité de ces produits.

**L'appareil de production** : avec une intégration graduelle et progressive des petites exploitations qui forment la frange la plus importante des exploitations agricoles dans l'économie du marché. Compte tenu du fait que cette catégorie n'est pas suffisamment intégrée au marché, il faudrait lui trouver des solutions spécifiques afin de lui permettre d'accéder au crédit et aux intrants agricoles.

**Institutionnel** : avec un désengagement de l'état des activités commerciales au profit du secteur privé et un renforcement du rôle de l'état dans l'encadrement du secteur.

## I - INTRODUCTION

La Tunisie aborde la fin de ce vingtième siècle dans un environnement mondial mouvant et instable annonciateur de grands bouleversements et dans un contexte intérieur marqué lui aussi, par d'importants changements socio-économiques.

Sur le plan international, on assiste actuellement à un renforcement de l'économie de marché qui s'affirme de plus en plus comme étant la base fondamentale sur laquelle reposent les relations internationales.

Les récentes transformations mondiales se rapportent notamment à la concrétisation du marché unique européen en 1993, à la signature des accords découlant des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT en 1994 et à l'entrée en vigueur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Sur le plan interne, la Tunisie connaît également une réorientation profonde dans le sens d'une plus grande ouverture de l'économie sur le monde extérieur.

Les changements sont autant des facteurs pour lesquels la Tunisie doit faire face par une adaptation de son économie à ce nouveau contexte et mobiliser ses secteurs productifs en vue de profiter des opportunités qui seront offertes.

Dans ce qui suit, nous nous proposons d'examiner l'impact prévisible des accords du GATT sur le secteur agricole tunisien. Pour cela, nous traiterons :

- dans un premier chapitre, de la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA.),
- dans un deuxième chapitre, de l'offre de la Tunisie au GATT et,
- dans un dernier chapitre, de l'impact prévisible des engagements pris par la Tunisie dans le cadre du GATT sur le secteur agricole.

## II - EXÉCUTION DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AGRICOLE

Au cours des années 80, l'économie tunisienne s'est trouvée confrontée à des pressions croissantes. Elle a réalisé au cours de cette période de mauvaises performances. Le P.I.B. par tête a presque stagné, l'inflation s'est accélérée, le déficit extérieur a atteint des proportions alarmantes et le chômage n'a fait qu'augmenter.

Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement tunisien a entrepris à partir de Juillet 1986 un programme de profondes réformes économiques dans le but de stabiliser l'économie et préparer le terrain pour une croissance soutenue et durable. Ce programme repose sur une réduction du déficit budgétaire, une politique des prix cohérente et un taux de change réel.

En outre, l'un des éléments essentiels de cet effort de restructuration est le Programme d'Ajustement Structurel Agricole qui a été adopté en raison de l'importance de ce secteur dans l'économie du pays.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL AGRICOLE

L'objectif du programme d'ajustement structurel agricole à moyen terme est de renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique générale, à l'équilibre de la balance des paiements et du budget et à la création d'emplois, et ce notamment par une plus grande incitation à l'initiative privée en libéralisant l'activité économique dans le secteur.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a instauré une politique à moyen terme axée principalement sur :

#### a) La mise en oeuvre d'une politique des prix et des subventions cohérente avec les orientations de l'ajustement sectoriel :

- Pour les produits dont les prix à la production sont contrôlés à cause de la politique de prix à la consommation (céréales, lait): à établir les prix à la production en relation avec les prix internationaux de référence.
- Pour les subventions aux intrants: à continuer le processus de libéralisation et de réduction des subventions afin d'aligner les prix des engrais, des aliments de bétail, des semences et des produits de traitement sur les cours internationaux.

#### b) La rationalisation des investissements

L'affectation des ressources budgétaires se fait en privilégiant les critères suivants :

- L'efficacité des investissements publics et leur capacité à gagner des projets et actions privés.
- L'amélioration de la balance commerciale alimentaire.
- L'encouragement de l'initiative privée dans les activités concurrentielles et dans les projets de mise en valeur intégrés.

#### c) L'amélioration des services d'appui au développement agricole:

En ce qui concerne la commercialisation des intrants, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de libéralisation et de privatisation parallèlement à un désengagement progressif des services publics de la vente des facteurs de production.

- Les services d'approvisionnement (engrais, aliments pour bétail, semences et pesticides) dispensés par les offices publics ont été progressivement réduits et transférés au secteur privé.
- Les services de la recherche et de la vulgarisation ont été restructurés dans le sens d'une meilleure adéquation de leurs thèmes aux exigences du développement agricole.

**d) La rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles** et ce, en raison de la rareté des ressources en forêts, terre, eau et ressources halieutiques.

- En exécutant ce programme, la Tunisie attache une importance capitale à l'utilisation optimale des ressources. Elle accorde à ce fait une priorité aux mesures visant à améliorer la productivité du secteur, à renforcer l'efficacité de la politique d'encouragement à la production et à optimiser l'intervention des pouvoirs publics.
- La Tunisie a affirmé également par l'exécution de ce programme, sa volonté d'adapter son économie aux mutations que connaît l'économie mondiale.

### III - OFFRE DE LA TUNISIE AU GATT

Avec l'adoption de l'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du GATT dites de l'Uruguay Round le 15 Décembre 1993, les engagements à prendre dans le domaine agricole portent essentiellement sur les trois volets suivants : Soutien interne, Accès aux marchés et Concurrence à l'exportation. Pour ces trois volets, des engagements de réduction sont prévus avec :

- Une réduction de 20% du soutien interne exprimé sous forme de *Mesure Globale de Soutien (MGS)* pendant 6 ans à partir de 1995. Les pays en Développement n'appliqueront qu'une réduction de 13% pendant 10 ans.
- Une réduction de 36% des tarifs douaniers et des équivalents tarifaires au niveau de l'accès aux marchés pendant 6 ans à partir de 1995. Les pays en développement appliqueront une réduction de 24% pendant 10 ans.
- Une réduction de 21% des quantités subventionnées exportées et de 36% du montant des subventions accordées aux exportations pendant 6 ans à partir de 1995. Les pays en développement n'appliqueront que des taux de réduction de 14% et 24% respectivement.

#### OFFRE DE LA TUNISIE DANS LE DOMAINE AGRICOLE

L'offre de la Tunisie présentée au GATT a porté sur deux volets uniquement : le Soutien interne et l'Accès aux marchés. Pour ce qui est de la concurrence à l'exportation, la Tunisie estime qu'elle n'a pas d'engagements à prendre dans ce domaine puisque les subventions allouées aux exportations sont limitées et portent sur des montants très réduits.

##### a) Soutien interne

Les mesures concernées par l'engagement de réduction sont celles qui créent une distorsion au niveau des échanges des produits agricoles. Ainsi, l'Offre de la Tunisie n'a porté que sur les prix administrés et les subventions aux intrants (engrais, pesticides, eau d'irrigation, aliments de bétail).

Les autres mesures (crédit agricole bonifié, avantages fiscaux...) n'ont pas été soumises à réduction puisqu'elles font partie des encouragements accordés pour le développement agricole et rural (mesures tolérées par le GATT pour les pays en développement).

En ce qui concerne les prix administrés et les subventions aux intrants, une mesure a été calculée pour chaque produit bénéficiant de ces aides.

Il y a lieu de signaler que les engagements pris par la Tunisie ne sont pas contraignants puisque ces mêmes mesures font partie de la réforme engagée depuis 1987 dans le cadre du PASA.

##### b) Accès aux marchés

Pour ce volet, les engagements portent sur les mesures non tarifaires qui doivent être converties en équivalents tarifaires. Par la suite, les droits de douane proprement dits et ceux qui résultent de la tarification devront être consolidés. En Tunisie, les mesures non tarifaires appliquées au niveau du commerce extérieur concernent: les licences d'importation et les prélèvements.

Pour ces deux catégories de mesure, une conversion tarifaire a été effectuée. La conversion a intéressé les viandes bovines, les viandes ovines, le lait en poudre, le beurre, les fromages, les haricots, les amandes, le blé dur, le blé tendre, l'orge, le sucre et les tomates concentrées. L'équivalent tarifaire correspondant à chaque produit a été obtenu en calculant la différence entre le prix intérieur et le prix extérieur du produit en question. Pour l'ensemble des produits ayant fait l'objet d'une tarification, une clause

de sauvegarde est prévue (la Tunisie pourra imposer un droit additionnel si les importations ou les prix excèdent ou descendent au-dessus ou au-dessous d'un niveau de déclenchement). Ensuite, les droits de douane et les équivalents tarifaires ont été consolidés à des niveaux variables (25%, 60%, 75%, 100%, 150% et 200%) selon la spécificité du produit et la nécessité de lui assurer une protection adéquate.

La présentation de cette offre implique que la Tunisie ne pourra plus recourir à l'avenir aux mesures non tarifaires pour limiter l'importation des produits agricoles. Ainsi, le droit de douane sera le seul moyen de protection de la production locale. En outre, la Tunisie ne pourra plus augmenter les droits de douane arrêtés dans son offre puisqu'ils ont été consolidés au niveau du GATT à partir de 1995.

## **IV - IMPACT PRÉVISIBLE DU GATT SUR LE SECTEUR AGRICOLE TUNISIEN**

### **1. IMPACT SUR LES EXPORTATIONS**

En ce qui concerne les opportunités offertes aux produits tunisiens, il y a lieu de noter que l'examen des différentes offres montre que certains marchés pourraient être intéressants pour la Tunisie en particulier pour l'huile d'olive et les dattes pour lesquelles nous disposons d'un avantage comparatif.

En effet pour ces produits, certains marchés offrent une franchise totale pour leur importation, il s'agit des marchés de l'Australie, du Japon et de la Malaisie.

Quant aux autres marchés, notamment le marché des Etats Unis d'Amérique, l'équivalent spécifique institué est relativement faible aussi bien pour l'huile d'olive (8,4 cents/Kg) que pour les dattes (16,5 cents/Kg). Pour ce qui est des agrumes, les taux sont relativement faibles au niveau des marchés de l'Australie (2%), de l'Afrique du Sud (5%) et des U.S.A. (2,2 cents/Kg).

Pour les vins, il apparaît que tous les pays ont procédé à une protection de leur marché à l'exception des U.S.A. (30,9 cents/l).

Au vu de ce qui précède, les opérateurs tunisiens ont tout intérêt à cibler leurs marchés pour profiter des avantages tarifaires offerts par certains pays membres du GATT.

Par ailleurs, la globalisation du marché international des produits alimentaires exige la production de quantités minimales pour y accéder. Cela signifie pour un petit pays comme la Tunisie qu'il doit se spécialiser. Cette spécialisation suppose la concentration des efforts et des moyens dans la production de produits valorisant au mieux les ressources disponibles.

En outre, le partenariat avec des entreprises agro-alimentaires européennes et l'insertion dans les circuits de distribution mondiaux permettraient à la Tunisie de dépasser les contraintes de sa taille et de s'affirmer en partenaire crédible sur les grands marchés internationaux.

Il y a lieu de signaler dans le domaine des exportations des produits agricoles tunisiens vers les marchés de l'U.E que ceux-ci bénéficient d'avantages préférentiels. Ces avantages ne sont plus tolérés par le GATT puisqu'ils ne sont pas conformes à l'article 24 du GATT (il n'y a pas de réciprocité dans l'octroi des avantages préférentiels). C'est la raison pour laquelle, la Tunisie et l'U.E ont signé en Juillet 1995 un Accord d'Association qui prévoit l'institution d'une Zone de Libre Echange sur 12 ans à partir de 1996.

Les produits agricoles ne sont pas concernés dans une première phase par cette Zone de Libre Echange, ils ont bénéficié d'un traitement spécial sur une période de 5 années (1996-2000) dans lequel le régime préférentiel accordé à ces produits depuis 1987 sera reconduit.

### **2. IMPACT SUR LES IMPORTATIONS**

Compte tenu du fait que le soutien interne et les subventions aux exportations seront soumis à des engagements de réduction, ceci ne manquera pas d'avoir un effet sur les prix internationaux des produits agricoles notamment de base. Pour évaluer l'impact des augmentations prévisibles nous avons retenu trois hypothèses et ce conformément aux études réalisées par l'OCDE et la CNUCED :

- Une augmentation des prix mondiaux de 5%
- Une augmentation des prix mondiaux de 10%
- Une augmentation des prix mondiaux de 15%

En nous référant aux besoins d'importation de la Tunisie en l'an 2001 pour les principaux produits de base: blé tendre, viande bovine, lait en poudre, sucre et huiles de graines, la valeur de ces importations à prix constant de 1993 est estimée à 249,3 MD.

Avec la conclusion du GATT et l'éventuelle augmentation des prix internationaux pour ces produits, la valeur de nos importations connaîtra probablement une hausse qui se situerait entre 12,5 MD et 37,4 MD selon les cas, comme le montre le Tableau 1 ci-dessous :

**TABLEAU 1 - SIMULATION DES EFFETS PRÉVISIBLES D'AUGMENTATIONS DES PRIX SUR LES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS DE BASE**

Produits	Besoin d'importation en l'an 2001 (en 1000 T)	Prix moyen de 1992 à 1993 (en D/T)	Hypothèse de variation des prix		
			5%	10%	15%
			Variation des Valeurs		
Blé tendre	496	122,9	+ 3,0	+ 6,1	+ 9,1
Viande bovine	23	1 637,2	+ 1,9	+ 3,8	+ 5,6
Lait en poudre	24	1 600,0	+ 1,9	+ 3,8	+ 5,8
Sucre	180	268,9	+ 2,4	+ 4,8	+ 7,3
Huile de graine	150	425,8	+ 3,2	+ 6,4	+ 9,6
Total en MD	249,3 sans augmentation de prix		+ 12,5	+ 24,9	+ 37,4

**3. IMPACT AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE:**

La Sécurité alimentaire recherchée comporte d'abord une couverture minimale des besoins par la production nationale pour quelques produits de base. Ce sont en Tunisie les céréales, l'huile, la viande, le lait, les tomates, la pomme de terre et le sucre. Ces produits interviennent pour 75% dans l'alimentation humaine et pour 30% dans le budget de famille. Paradoxalement, c'est dans ces produits que la Tunisie est devenue déficitaire. Cela est en partie le résultat de la politique des prix qui a été suivie depuis le début des années 60 jusqu'aux débuts des années 80.

Les besoins futurs de la Tunisie pourraient être estimés à partir des résultats des enquêtes de consommation des ménages effectuées par l'Institut National des Statistiques chaque 5 années. L'exploitation des tendances dégagées par l'analyse des résultats des quatre dernières enquêtes (1975-1980-1985-1990) aboutit aux projections suivantes exprimées au Tableau 2 :

**TABLEAU 2 - ÉVOLUTION ET PROJECTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE (EN MILLIERS DE TONNES)**

	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Céréales	1344	1484	1553	1689	1773	1842
Légumes	695	903	1058	1233	1387	1545
Fruits	240	275	419	489	550	612
Viandes	108	129	157	199	243	294
Lait	390	375	462	538	606	675
Huiles	101	151	199	231	260	290
Sucres	93	120	128	164	189	216

Il est à noter que pour les céréales, les besoins pour l'alimentation à l'horizon 2005 sont évalués à 1,84 million de tonnes. En ce qui concerne la production, la moyenne enregistrée durant les cinq dernières années est de 1,35 million de tonnes.

Le GAP de 0,5 million de tonnes à réaliser d'ici 2005 semble être possible si on suppose qu'il y aurait une amélioration dans les rendements. Cela semble aussi possible parce qu'il y a encore des grandes possibilités d'amélioration des rendements dans beaucoup d'exploitations agricoles.

En ce qui concerne la projection des besoins en huile, la demande totale sera de près de 290.000 Tonnes en 2005. Compte tenu du fait que la Tunisie produit environ 175 000 T d'huile d'olive dont 60.000 Tonnes seulement sont consommées au niveau du marché local, l'hypothèse la plus plausible pour la

satisfaction de l'ensemble des besoins en huile serait de continuer à exporter l'huile d'olive dont les prix à l'exportation sont très avantageux et d'importer les huiles de graines dont les prix sont inférieurs à ceux de l'huile d'olive.

Pour ce qui est des viandes, les besoins actuels sont estimés à 200.000 Tonnes. Par extrapolation des tendances passées, les besoins en l'an 2005 seraient de 294 000 Tonnes, ce qui veut dire une augmentation de la production de l'ordre de 100.000 Tonnes en 10 ans.

Quant au lait et les produits laitiers, la consommation actuelle est d'environ 780 000 T avec une production nationale de 550.000 Tonnes, le reste des besoins est couvert par les importations (330.000 T). A l'horizon 2005, la production devra se situer au niveau de 675.000 Tonnes.

Pour ce qui est du sucre, les besoins ne sont satisfaits actuellement par la production locale qu'à hauteur de 11%. Le maintien de ce taux à l'horizon 2005 suppose une production locale de 24000 Tonnes.

Aussi, il apparaît que la Sécurité Alimentaire en Tunisie n'est pas un objectif difficile à atteindre. Elle suppose des progrès considérables dans tous les domaines de la production. Elle suppose également de tirer le meilleur profit des nouvelles opportunités qui s'offrent au niveau des marchés extérieurs en vue de parvenir à l'équilibre de la balance commerciale des produits agricoles.

#### **4. IMPACT AU NIVEAU DES SYSTÈMES DE PRODUCTION :**

L'Agriculture tunisienne est représentée par une frange importante de petites exploitations qui le plus souvent, ne sont pas suffisamment intégrées au marché. En effet, les superficies sont souvent inférieures à 10 hectares et rares sont celles qui peuvent accéder aux crédits agricoles puisque 10% seulement des exploitations totales agricoles sont touchées par le système bancaire. En outre, le mode d'exploitation est extensif avec une utilisation des intrants qui ne dépasse guère la moitié des doses recommandées.

Ces exploitations seront les premières à être touchées par les engagements pris dans le cadre de l'OMC en raison de l'élimination des subventions aux intrants et la réduction du soutien accordé au secteur. En raison de l'importance de cette catégorie, il y a lieu de prévoir des programmes spécifiques en vue de son intégration graduelle dans l'économie nationale.

#### **5. IMPACT AU NIVEAU INSTITUTIONNEL :**

Les mutations que connaît le secteur agricole dans le monde, qu'elles soient dues aux nouveaux accords du GATT, ou à la nouvelle politique commune de l'Union Européenne, ou aux nouvelles alliances économiques, ou à l'application quasi généralisée des programmes d'ajustement structurel agricoles dans les pays en développement, convergent vers la prédominance du marché comme mécanisme de régulation économique.

De ce fait, en Tunisie comme dans le reste du monde, l'état producteur et interventionniste doit céder la place à un état régulateur garant de l'intérêt général et du bon fonctionnement des marchés. Ainsi, le développement agricole sera dorénavant la résultante de l'interaction libre d'agents responsables et non plus le produit d'un programme de l'état.